

# CIAS AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

**33 Place des promenades 79600 AIRVAULT - Tél : 05.49.63.60.75**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 15/06/2023

L'an deux mille vingt-trois le quinze du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, convoqué par Mme DAMBRINE Frédérique, Vice-Présidente déléguée par M. Olivier FOUILLET, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la CCAVT à Airvault.

11 présents : Maryse BARIGAULT, Françoise BRAUD, Nadia CADET, Frédérique DAMBRINE, Véronique DIGUET, Olivier FOUILLET, Gérard GIRET, Cécile GLORIAU, Hélène MARSAULT, Micheline REAU, Nadine VIVIER.

### **1 pouvoir :**

Sylvie JOZEAU a donné pouvoir à Hélène MARSAULT

Anne-Marie POUPIN a donné pouvoir à Maryse BARIGAULT

**Excusés :** Lucienne AUBRY, Brigitte BAUDON, Gérard CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Pierrette MILLIASSEAU, Françoise RICHARD, Daniel ROBERT

**Absent (e) s :** Jean-Claude LAURANTIN

**Secrétaire de séance :** Anne Allier

## CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE CONTROLE EXTERNE DES ETABLISSEMENTS MEDICAUX-SOCIAUX SUR LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

La présente convention a pour objet :

- d'instituer un groupement de commandes entre les Parties aux fins de mutualiser certains achats et d'optimiser les coûts ;
- de définir les modalités de fonctionnement du groupement constitué entre les Parties pour la préparation et la passation du marché ;
- de répartir entre les membres du groupement de commandes les diverses tâches nécessaires à la préparation et la passation du marché dont il s'agit ;
- de définir les rapports et obligations de chaque membre.

Le groupement institué par la présente convention est en charge, pour chacun des membres qui le compose, de passer un marché public portant sur le contrôle externe des services et établissements médico-sociaux.

L'ensemble des entités publiques adhère au groupement de commandes pour l'achat des prestations ainsi définies.

La durée du ou des marchés s'aligne sur les délais de réalisation et le calendrier réel des évaluations externes

La consultation sera probablement passée en procédure formalisée.

Les Parties renoncent de facto à remettre en cause le(s) choix opéré(s) par le groupement de commandes.

Il est précisé que bien que le ou les marchés à la présente convention peuvent être attribués à un candidat unique, le coordonnateur signera pour le compte du groupement lesdits marchés.

Par ailleurs, il est proposé de nommer un représentant à la commission.

**Délibération n° D 2023-016**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration décide :

- de nommer Mme Frédérique DAMBRINE comme représentante titulaire et Mme Maryse BARIGAULT comme représentante suppléante du CIAS dans les commissions du groupement de commande
- d'autoriser Madame la Vice-présidente à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

**Pour extrait conforme,**

*Airvault le 15 juin 2023*

La Vice-Présidente,

Frédérique DRAMBRINE

AR-Préfecture

079-200055671-20230619-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par la Préfete : 19-06-2023

Publication le : 19-06-2023

